MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité * Travail * Progrès

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE

UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

Avis d'Appel d'Offres National

AON Nº 003T/PDAC-2023

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Le projet sera clôturé 31 décembre 2023.

Une partie des fonds est réservée aux travaux confortatifs de la piste agricole Sibiti Mayéyé, dans le Département de la Lékoumou.

2. Le PDAC invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission anonyme, en vue d'exécuter les travaux de cette piste agricole qui comprennent, notamment, la construction des ouvrages et la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

Le délai des travaux est de : Cinq (05) mois.

- 3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux directives de la Banque mondiale relatives à la passation des marchés de janvier 2011, révisées en juillet 2014 (www.worldbank.org/procure. Il est ouvert aux soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité définis dans le Dossier d'appel d'offres.
- 4. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, de 8 h 30 à 16 h 00.
- 5. Les spécifications de qualification sont :

f) registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM);

g) avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen de 250 000 000 FCFA pour des marchés des travaux publics effectués au cours des trois années précédentes, justifié par des bons de commande, des contrats ou des lettres de notification;

h) fournir les bilans des trois dernières années certifiés par un comptable agréé;

avoir exécuté, au cours des trois années précédentes, au moins deux marchés de réhabilitation ou d'entretien des pistes rurales justifiés par des procès-verbaux de réception;

le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est :

- -I pelle hydraulique;
- -1 chargeur;
- -1 compacteur.

Le soumissionnaire doit être propriétaire du matériel énuméré ci-dessus et fournir leurs cartes grises. Toute location de matériel doit être attestée par un contrat de location dûment signé par les deux parties et vérifiable.

f) le certificat de visite des lieux est dument signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se fera à partir du siège du Conseil

départemental de la Lékoumou, le mardi 31 janvier 2023, à 10 heures précises. Aucune visite de rattrapage n'est prévue.

- g) qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le contrat :
 - un Ingénieur des travaux publics ou de Génie civil ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience globale dans le domaine des travaux publics dont cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre une copie du diplôme et le CV);
 - un point focal environnemental et social désigné par l'entreprise ;
 - un chef d'équipe pour le terrassement, technicien en génie civil ou travaux publics, ayant au moins cinq ans d'expérience dans l'exécution des travaux routiers (joindre le CV);
 - un chef d'équipe pour les ouvrages d'art ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution des ouvrages d'art (joindre le CV);
 - un topographe ayant au moins cinq (5) ans d'expérience probante (joindre le CV).
- h) l'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une Banque locale attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% du montant de son offre nécessaire à la réalisation des travaux soumissionnés.
- i) le certificat de non faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de l'année en cours de validité ;
 - j) le devis des mesures d'atténuation des impacts négatifs dûment signé et chiffré.
- 6. Le Dossier d'appel d'offres complet, en français, peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous, contre paiement en espèces, d'un montant non remboursable de **Deux cent mille** (200 000) FCFA, au plus tard le 30 janvier 2023.
- 7. Les Soumissions devront être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le jeudi 20 février 2023, à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les soumissions seront ouvertes physiquement, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, à l'adresse ci-dessous, le jeudi 23 février 2023, à 13 heures.
- 8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission (voir modèle dans le DAO) représentant 2% du montant de l'offre et d'une clé USB contenant l'offre signée en format PDF. L'absence d'une garantie de soumission d'offre entrainera le rejet de celle-ci.
- 9. Sont exclues du présent appel d'offres, les entreprises qui, au cours de trois dernières années, ont fait l'objet d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution des travaux précédents de réhabilitation des pistes agricoles au PDAC ou ailleurs.
- 10. L'adresse mentionnée ci-dessus est : Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC), Unité Nationale de Coordination du Projet (UNCP), Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centreville, Mpila, Brazzaville, République du Congo, Tel : (242) 06 858 88 88, E-mail : pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 1 9 JAN 2023

